

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 1/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB

Code du produit : ALLIAGES SN-PB

Type de produit : Sn5Pb95 - Sn8Pb92 - Sn10Pb90 - Sn15Pb85 - Sn20Pb80 - Sn28Pb72 - Sn30Pb70 - Sn33Pb67 - Sn35Pb65 - Sn40Pb60 - Sn50Pb50 - Sn60Pb40 - Sn61.9Pb38.1 - Sn63Pb37 - Sn63Pb37 Cleanalloy - Sn63Pb37 Extralloy - Sn63Pb37 Extralloy G2 - Sn63Pb37 Nitralloy - Sn63Pb37 Nitralloy G2 - Sn63Pb37 Nitralloy G3 - Sn85Pb15 - Sn95Pb5

UFI : RAF0-U0C3-C002-MU6F

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Brasage tendre

#### Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

SU 3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC 38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Service Chimie

Adresse : 5 place de l'Eglise. 77400 Saint Thibault des Vignes - France.

Téléphone : +33 (0) 164 308 922

www.service-chimie.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A (Repr. 1A, H360FD).

Toxicité pour la reproduction, Effets sur ou via l'allaitement (Lact., H362).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

082-014-00-7 PLOMB MASSIF:[DIAMETRE DES PARTICULES &gt;= 1 MM]

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H362

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 2/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**

Conseils de prudence - Prévention :

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Autres informations :

**2.3. Autres dangers**

Le mélange contient des 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq$  0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité, des gants de protection, de se laver les mains après utilisation, d'assurer une bonne ventilation du lieu de travail, et de mettre en place un système d'aspiration des fumées au plus près de leur émission.

Le produit peut causer des brûlures lors du brasage.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.2. Mélanges**
**Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7440-31-5 EC: 231-141-8 REACH: 01-2119486474-28-0033		[1]	5.00 - 95.00 %
ETAIN			
INDEX: 082-014-00-7 CAS: 7439-92-1 EC: 231-100-4	GHS08 Dgr Repr. 1A, H360FD Lact., H362	[1] [2] [6] [XVII]	5.00 - 95.00 %
PLOMB MASSIF:[DIAMETRE DES PARTICULES $\geq$ 1 MM]			

**Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[XVII] Substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

[6] Substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**En cas d'inhalation :**

Transporter le patient à l'air libre, hors de la zone polluée. Le mettre en position latérale de sécurité s'il est inconscient. Consulter un médecin en cas de trouble.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas de contact avec la peau :**

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 3/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**

En cas de brûlure, traiter comme une brûlure et consulter un médecin si nécessaire.

**En cas d'ingestion :**

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- agents chimiques secs
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- sable sec

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau
- mousse

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- oxydes métalliques, poussières métalliques

Le métal fondu réagit violemment avec les agents oxydants.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Garder les personnes non protégées loin de la zone concernée.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Éviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 4/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Le lieu de travail doit être ventilé et les fumées captées à la source d'émission.
- Du fait de sa densité élevée, le produit est lourd. Eviter la chute du produit.
- Porter des chaussures de sécurité et des gants appropriés.

**Prévention des incendies :**

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

- Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Ne pas respirer les poussières.
- Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

**Equipements et procédures interdits :**

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

- Stocker dans le conditionnement d'origine, hermétiquement fermé, à température ambiante, à l'abri des intempéries, pendant une durée de 24 mois.
- Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**Emballage**

- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
7440-31-5	2 mg/m3				
7439-92-1	0.05 mg/m3	-	-	-	-

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
7439-92-1	-	0.15	-	-	-	1

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

ETAIN (CAS: 7440-31-5)

**Utilisation finale :**

 Voie d'exposition :  
 Effets potentiels sur la santé :  
 DNEL :

**Travailleurs**

 Contact avec la peau  
 Effets systémiques à court terme  
 133.3 mg/kg de poids corporel/jour

 Voie d'exposition :  
 Effets potentiels sur la santé :  
 DNEL :

 Contact avec la peau  
 Effets systémiques à long terme  
 133.3 mg/kg de poids corporel/jour

 Voie d'exposition :  
 Effets potentiels sur la santé :  
 DNEL :

 Inhalation  
 Effets systémiques à court terme  
 11,75 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Inhalation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 5/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**

Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	11.75 mg de substance/m3
<b>Utilisation finale :</b>	<b>Consommateurs</b>
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à court terme
DNEL :	80 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	80 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à court terme
DNEL :	80 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	80 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à court terme
DNEL :	3.476 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	3.476 mg de substance/m3

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

**- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Coton

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 6/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**
**- Protection du corps**

Type de vêtement de protection approprié :

- Vêtement de travail protecteur
- Chaussures de sécurité

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des poussières.

Appareils de protection respiratoire isolants :

Il est recommandé de mettre en place un système d'aspiration des fumées au plus près de leur émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

**- Risques thermiques**

Le produit peut causer des brûlures lors du brasage.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Etat physique**

Etat Physique : Solide.

**Couleur**

Non précisé

**Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

**Point de fusion**

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

**Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

**Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**Point d'éclair**

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

**pH**

pH : Non concerné.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

**Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.

**Solubilité**

Hydrosolubilité : Insoluble.

Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 7/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB****Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

**Densité et/ou densité relative**

Densité : &gt; 1

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Densité (Sn15Pb85) : 10.5 @ 20°C

Densité (Sn20Pb80) : 10.2 @ 20°C

Densité (Sn30Pb70) : 9.75 @ 20°C

Densité (Sn33Pb67) : 9.6 @ 20°C

Densité (Sn40Pb60) : 9.3 @ 20°C

Densité (Sn50Pb50) : 8.9 @ 20°C

Densité (Sn60Pb40) : 8.5 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37) : 8.4 @ 20°C

Température Solidus / Liquidus (Sn15Pb85) : 225°C / 288°C

Température Solidus / Liquidus (Sn20Pb80) : 183°C / 275°C

Température Solidus / Liquidus (Sn30Pb70) : 183°C / 260°C

Température Solidus / Liquidus (Sn33Pb67) : 183°C / 257°C

Température Solidus / Liquidus (Sn40Pb60) : 183°C / 238°C

Température Solidus / Liquidus (Sn50Pb50) : 183°C / 216°C

Température Solidus / Liquidus (Sn60Pb40) : 183°C / 190°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37) : E 183°C

Densité (Sn5Pb95) : 11.05 @ 20°C

Densité (Sn8Pb92) : 10.8 @ 20°C

Densité (Sn10Pb90) : 10.6 @ 20°C

Densité (Sn28Pb72) : 9.83 @ 20°C

Densité (Sn35Pb65) : 9.5 @ 20°C

Densité (Sn61.9Pb38.1) : 8.5 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37 Cleanalloy) : 8.4 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37 Extralloy) : 8.4 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37 Extralloy G2) : 8.4 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37 Nitalloy) : 8.4 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37 Nitalloy G2) : 8.4 @ 20°C

Densité (Sn63Pb37 Nitalloy G3) : 8.4 @ 20°C

Densité (Sn85Pb15) : 7.62 @ 20°C

Température Solidus / Liquidus (Sn5Pb95) : 308°C / 312°C

Température Solidus / Liquidus (Sn8Pb92) : 288°C / 307°C

Température Solidus / Liquidus (Sn10Pb90) : 270°C / 303°C

Température Solidus / Liquidus (Sn28Pb72) : 183°C / 265°C

Température Solidus / Liquidus (Sn35Pb65) : 183°C / 247°C

Température Solidus / Liquidus (Sn61.9Pb38.1) : 183°C / 187°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37 Cleanalloy) : E 183°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37 Extralloy) : E 183°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37 Extralloy G2) : E 183°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37 Nitalloy) : E 183°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37 Nitalloy G2) : E 183°C

Température Solidus / Liquidus (Sn63Pb37 Nitalloy G3) : E 183°C

Température Solidus / Liquidus (Sn85Pb15) : 183°C / 215°C

Densité (Sn95Pb5) : 7.42 @ 20°C

Température Solidus / Liquidus (Sn95Pb5) : 183°C / 222°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
MBO

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 8/11

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport, sauf en présence d'oxydants forts.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux oxydants forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- la formation de poussières

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.5. Matières incompatibles**

Le produit réagit dans les acides forts, spécialement dans les acides oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereuse connus aux conditions habituelles de stockage et d'utilisation.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Effet toxique avéré pour la reproduction humaine.

Peut nuire à la fertilité et au fœtus.

Présente un risque sur ou via l'allaitement .

**11.1.1. Substances****Toxicité aiguë :**

ETAIN (CAS: 7440-31-5)

Par voie orale :

2000 &lt; DL50 &lt;= 5000 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

2000 &lt; DL50 &lt;= 5000 mg/kg

Espèce : Rat

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 &gt; 4.75 mg/l

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 4 h

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 7439-92-1 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Plomb (CAS 7439-92-1): Voir la fiche toxicologique n° 59.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
MBO

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 9/11

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB****RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Ne pas jeter dans la nature et les égouts.

**12.1.1. Substances**

ETAIN (CAS: 7440-31-5)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 1.303 mg/l

Espèce : Ceriodaphnia dubia

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 10/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

-

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :**Le mélange contient au moins une substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

N° TMP Libellé

1 Affections dues au plomb et à ses composés.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Nous ne pouvons prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations ainsi que nos produits ou la combinaison de ceux-ci avec d'autres seront utilisés. Nous dégageons toute responsabilité concernant la sécurité et l'adaptation de nos produits utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres. Il appartient aux acquéreurs d'effectuer leurs propres tests pour déterminer la sécurité et l'adaptation de chaque produit utilisé seul ou avec d'autres produits, pour leurs propres usages.

Sauf accord écrit préalable, nos produits sont vendus sans garantie et les acquéreurs assument toute responsabilité en cas de perte et dommages de toute nature subis par eux-mêmes ou des tiers, provenant soit de la manutention soit de l'utilisation de nos produits qu'ils soient employés seuls ou avec d'autres. En cas de constatation d'une différence au moment de l'utilisation du produit nous vous demandons de consulter notre service technique.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

**Abréviations :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

DNEL : Dose dérivée sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version 11.1 (14/03/2023) - Page 11/11

MBO

**ALLIAGES DE SOUDURE AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB - ALLIAGES SN-PB**

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS08 : Danger pour la santé.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.